

gmaiN°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	C	C	C	C	Reçu: 25.02.15	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09.02.2015	L	C	L	C	Reçu: 26.02.15	
1.3.	SC	Rapport national	23.11.2014	L	C	C	C	Reçu: 21.11.14	
1.4.	Commission	Questions d'application en suspens	26.02.2015	N/C	N/C	L	C	Reçu 31.03.15	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	26.02.2015	C	C	C	C	Aucun sennear opérant dans la zone CTOI	
		Marquage des navires ²		C	C	C	C		
		Marquage des engins ²		C	C	C	C		
		Marquage des DCP ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
	Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014	C	C	C	C	Reçu 10.02.14; 1ère māj: 09.02.15		
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014	C	C	C	C		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26.02.2015	C	N/C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR22: tous les navires opérant dans la zone d'une ORGP doivent respecter les règles de cette ORGP; Section 3.3.2 de la Circulaire No 252 de 2014 "Règlement gouvernant la pêche en eaux lointaines par les navires battant	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Information à fournir dans le rapport de mise en œuvre.

³ 24 m de longueur hors-tout et plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché hors de leur ZEE.

gmaiN°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								pavillon philippin ” Source – CQ 2015: L'utilisation des grands filets dérivants en haute mer n'est pas interdite	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennear opérant dans la zone CTOI	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	P/C	C	C	Reçu: 09.02.15	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	Les Philippines n'ont pas soumis de PDF et n'ont pas l'intention d'augmenter le nombre de leurs navires autorisés.	
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	31.12.2009	C	C	C	C		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navires ciblant SWO et ALB.	
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors- tout)	Depuis 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes: port d'attache. Informations obligatoires pas aux normes CTOI: TJB au lieu de TB.	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m , opérant dans la zone CTOI	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI .	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis 01.07.2007	C	C	C	C	Source - IOTC-2013-SC16-NR22: SSN adopté le 19.10.2009.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement du SSN	30.06 Navires > 15m	L	C	C	C	Reçu: 16.06.14	

gmaiN°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI .	
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI.	
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	C	
Finales			30.12	C	C	C	C		
5.2.		Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI .	
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI.	
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	C	
Finales			30.12	C	C	C	C		
5.3.	Fréquences de tailles								
	• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI .		
	• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI.		
	• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	P/C	Données de tailles déclarées pour just 1 espèce et moins d'1 poisson par tonne.	
Finales		30.12	C	P/C	C	P/C			
5.4.	Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
	Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
	Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
	DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier									
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI .	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A		N/A
Finales	30.12		N/A	N/A	N/A	N/A			
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	C	P/C	C	P/C	Agrégé par espèces.	
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	C	P/C	C	P/C		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille	Depuis 07.07.2010	L	P/C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR22: tous les navires opérant dans la zone	

gmaiN°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		des Alopiidæ						d'une ORGP doivent respecter les règles de cette ORGP; Section 3.3.2 de la Circulaire No 252 de 2014	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (Carcharhinus longimanus)	Depuis 14.08.2013	L	P/C	C	C	“Règlement gouvernant la pêche en eaux lointaines par les navires battant pavillon philippin ”.	
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	26.02.2015	L	C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR22: tous les navires opérant dans la zone d'une ORGP doivent respecter les règles de cette ORGP; Section 3.3.2 de la Circulaire No 252 de 2014	
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	C	P/C	C	C	“Règlement gouvernant la pêche en eaux lointaines par les navires battant pavillon philippin ” Source - IOTC-2014-SC17-NR22: aucune interaction avec des tortues marines déclarées.	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI.	
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	26.02.2015	C	C	C	C	Source - Source: IOTC-2014-SC17-NR22: Utilisation des tori lines et des lests. Aucun palangrier philippin pêchant au sud des 25°S.	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	C	C	C	C		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI.	
7.10.	Res 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI.	
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26.02.2015	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	C	P/C	C	C	Reçu 16.06.14. Les Philippines ont cessé leur participation au PRO depuis janvier 8, 2015 (Email reçu 08.01.15)	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	26.02.2015	C	C	C	C	Reçu 09.02.15.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	C	C	Dernière mäj: 09.09.2013.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes	19.02.2015	P/C	P/C	C	C	Infractions potentielles: 5.	

gmaiN°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		sur les infractions présumées						Réponses reçues: 5.	
9.5.		Paiement contribution PRO	16.08.2014	C	C	L	C	Reçu 30.09.14.	
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR22: n'a pas fourni de couverture d'observateurs car l'océan Indien est une zone à haut risque	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) ²	Depuis 01.07.2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m , opérant dans la zone CTOI	
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun rapport fourni.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1er semestre (2014)	01.10.14	N/A	N/A	N/A	N/A	Source CQ 2015: n'importe pas de BET.	
11.2.		Rapport 2e semestre (2013)	01.04.14	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ² (2013)	26.02.2015	C	P/C	C	C	Reçu 25.03.14; JPN a importé of 979 T of BET des PHL. PHL déclaré l'exportation de 1571t vers le JPN.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	Depuis 01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mäj: 04.07.06.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI .	
12.2.		Liste des ports désignés	Depuis 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.	Rés. 10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements,	26.02.2015	C	C	C	C	Source: IOTC-2015-CoC12-IR22: a déclaré ne pas importer de produits	

gmaiN°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		transbordements des produits du thons et espèces apparentées ²						des thons et des espèces apparentées , depuis la zone CTOI , et que ces produits ne sont pas non plus débarqués ou transbordés dans ses ports désignés	

Commentaires sur le niveau d'application par les Philippines des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par les Philippines des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11^e session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis aux Philippines par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• N'ont pas fourni de réponse à la lettre de demande de retour d'information, comme l'exige la Commission.
• N'ont pas transposé l'interdiction des grands filets dérivants dans leur législation nationale, comme l'exige la Résolution 12/11.
• N'ont pas transposé l'interdiction de capturer le requin-renard de la famille des <i>Alopiidae</i> dans la législation nationale, comme l'exige la Résolution 12/09.
• N'ont pas transposé l'interdiction de capturer le requin océanique (<i>Carcharhinus longimanus</i>) dans leur législation nationale, comme l'exige la Résolution 13/06.
• N'ont pas transposé la disposition selon laquelle les palangriers sont tenus d'avoir à leur bord des coupe-lignes et des dégorgeoirs, comme l'exige la Résolution 12/04.
• N'ont pas mis en œuvre un programme d'observateurs, comme l'exige la Résolution 11/04.
• N'ont pas mis en place les mesures légales et administratives nécessaires à l'application de la clôture de la zone pour les palangriers, comme l'exige la Résolution 12/13.

Réponse : Les Philippines ont fourni leur réponse à la lettre du Président de la Commission le 31 mars 2015.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par les Philippines des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 des Philippines, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes CTOI sur la liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout), TJB au lieu de TB, comme requis par la Résolution 14/04.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries de surface selon les normes CTOI, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de déploiements, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de couverture d'observateurs en mer pour les navires > 24m, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les rapports d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C